

DRAC-SRA
- 5 JUL. 2005
COURRIER ARRIVÉE

CORSEUL
16 RUE DE L'HOTELLERIE
(CÔTES D'ARMOR)

Arrêté de prescription n° 2005-020

DFS de diagnostic archéologique

Données présentées par Romuald FERRETTE

INRAP- Direction interrégionale Grand-Ouest
Service Régional de l'Archéologie de Bretagne

Juin 2005

2110

SOMMAIRE

<i>Fiche signalétique</i>	2
<i>Générique de l'opération</i>	3
1- LE CADRE DE L'OPERATION	4
1-1 <i>Le cadre topographique et géographique</i>	
1-2 <i>Le contexte archéologique</i>	
1-3 <i>Les principes méthodologiques</i>	
2- LES RESULTATS	9
2-1 <i>Les vestiges de tranchée 1</i>	
2-2 <i>Les vestiges de la tranchée 2</i>	
2-3 <i>Les vestiges de la tranchée 3</i>	
3- LE MOBILIER	18
3-1 <i>Principes méthodologiques</i>	
3-2 <i>Le mobilier du sondage 1</i>	
3-3 <i>Le mobilier du sondage 2</i>	
3-4 <i>Le mobilier du sondage 3</i>	
3-5 <i>Divers</i>	
4- ELEMENTS POUR UNE SYNTHESE SUR LES VESTIGES DECOUVERTS DANS LA PARCELLE AB 294	23
CONCLUSION	27
BIBLIOGRAPHIE	28
<i>Annexe 1 : Inventaire du mobilier découvert lors de l'intervention</i>	29
<i>Annexe 2 : Listing en X-Y-Z des repères topographiques</i>	35

Notice : le diagnostic a permis de reconnaître la présence des vestiges très anciens de bâtiments successifs. D'après le mobilier, l'occupation dans ce secteur de la ville antique pourrait s'étaler du début de notre ère au III^{ème} siècle.

Lieu de dépôt du mobilier : Dépôt de fouilles de Corseul.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site :

Site n° : 22 048 0111

Département : Côtes d'Armor

Commune : Corseul

Lieu-dit : 16, rue de L'Hôtellerie

Année : 2005

Section (s) et parcelle(s) : AB 294

Propriétaire du terrain : GARNIER Alexandre, BARILLE Vanessa

Identité de l'opération :

Arrêté de prescription : n° 2005-010

Date de validité : 25 janvier 2005

Titulaire : Romuald FERRETTE

Organisme de rattachement : INRAP

Motif de l'intervention : dépôt d'un permis de lotir individuel

Aménageur : GARNIER Alexandre, BARILLE Vanessa

Surface prescrite : 714 m²

Date d'intervention sur le terrain : du 11 avril au 15 avril 2005

Résultats :

Côte d'apparition des vestiges : 0,10 à 0,50 m sous la surface actuelle.

Chronologie : époque gallo-romaine

Nature des vestiges immobiliers : murs, sols, fosses, puits

Nature des vestiges mobiliers : céramiques, fût de colonne, fer

Notice : le diagnostic a permis de reconnaître la présence des vestiges très arasés de bâtiments successifs. D'après le mobilier, l'occupation dans ce secteur de la ville antique pourrait s'étaler du début de notre ère au III^{ème} siècle.

Lieu de dépôt du mobilier : Dépôt de fouilles de Corseul.

GENÉRIQUE DE L'OPÉRATION

16 RUE DE L'HOTELLERIE

Intervenants scientifiques INRAP :

Romuald FERRETTE

(Assistant d'étude, responsable de l'opération)

Anne-Françoise CHEREL

(Assistante d'étude, fouille et relevé de terrain)

Vincent POMMIER

(Topographe)

Intervenants administratifs :

Service Régional de l'Archéologie

Stéphane DESCHAMPS (Conservateur Régional de l'Archéologie)

Yves MENEZ (Conservateur du Patrimoine)

INRAP, Direction interrégionale Grand-Ouest

Gilbert AGUESSE (Directeur interrégional)

Michel BAILLIEU (Adjoint scientifique et technique)

Olivier LAURENT (Responsable de base, suivi des D.I.C.T.)

Béatrice DUPONT (Logisticienne)

Agnès BOIVIN (Conseillère Sécurité Prévention)

Intervenants techniques :

Terrassements

Entreprise ALM, Roz-sur-Couësnon (35)

2- Le contexte archéologique

A la lumière des recherches récentes, la ville antique de *Fanum Martis* est une création ex-nihilo du pouvoir romain à la fin du premier siècle avant notre ère. Les premières traces d'occupations sont recensées principalement dans le secteur de Monterfil II et du Courtil-Saint-Antoine. Par la suite, le chef lieu de la *Civitas* des Coriosolites s'épanouit de manière progressive durant le Haut-Empire. Au III^{ème} siècle, la crise politique qui secoue le monde romain affectera durablement *Fanum Martis* : plusieurs lieux semblent détruits et la cité va dès lors connaître un déclin brutal, qui a tenté de conduire au cours du IV^{ème} siècle au transfert du pouvoir administratif à Alet, située à l'ouest de la Rance (Kerébel 2001). Pour autant, Corseul n'est pas totalement désertée et plusieurs constructions semblent réalisées sous le règne de Constantin à l'image des thermes du Champ-Mulon ou d'un bâtiment au Courtil-Saint-Antoine (Kerébel et Provost 2004).

Le terrain concerné par l'intervention forme une bande linéaire nord-sud de 45 m sur 16, le long de la route départementale 794, qui traverse le bourg de Corseul d'est en ouest (fig. 2). Cette route moderne reprend en grande partie le tracé du *decumanus* n° 1, étalé sur le site de Monterfil II (Kerébel 2001). En aval de l'intervention, la rue antique, repérée en coupe longitudinale en 1995 (Kerébel 1995), forme un coude pour se diriger vers le sud et frôler le sanctuaire du Haut-Bécherel. Cette bifurcation, symbolisée aujourd'hui par le cheminement de la route départementale 794, délimiterait le début de l'espace suburbain.

CORSEUL, 16 RUE DE L'HOTELLERIE

Le dépôt d'un permis de construire individuel sur la parcelle AB 294, au 16 rue de L'Hôtellerie à Corseul (22), a généré une prescription de diagnostic de la part du Service Régional de l'Archéologie. Ce projet s'inscrit dans un secteur où les connaissances récentes sur la ville antique restent sommaires et essentiellement tributaires de la prospection aérienne, secteur qui de surcroît pourrait concerner directement la limite de l'espace urbain.

1- LE CADRE DE L'OPERATION

1- Le cadre topographique et géographique

La ville antique de Corseul est implantée à une dizaine de km du rivage de la Manche, entre deux axes fluviaux, l'Arguenon et surtout la Rance (fig. 1). Elle occupe le sommet et le versant sud-est d'une petite colline culminant à 90 m NGF. La parcelle AB 294, se positionne en contrebas de ce versant, à une altitude inférieure à 70 m NGF, légèrement en amont toutefois du talweg, où coule le ruisseau du Val de Gravel. Elle est aussi très en deçà de la route départementale 794, qui la borde au nord. Un dénivelé de près de 2 m s'observe en effet entre les deux. Cette différence d'altitude résulte sans doute de la concrétisation du tracé de son axe au XIX^{ème}, qui a sensiblement modifié la topographie de cette zone du bourg.

Le substrat, observé dans 2 sondages, est quant à lui, constitué de bancs de schiste en plaquettes, coiffé d'une couche d'altération plus ou moins épaisse. En cela, ces caractéristiques ne diffèrent pas des observations effectuées en d'autres points de Corseul.

2- Le contexte archéologique

A la lumière des recherches récentes, la ville antique de *Fanum Martis* est une création *ex-nihilo* du pouvoir romain à la fin du premier siècle avant notre ère. Les premières traces d'occupations sont recensées principalement dans le secteur de Monterfil II et du Courtil-Saint-Antoine. Par la suite, le chef lieu de la *Civitas* des Coriosolites s'épanouira de manière progressive durant le Haut-Empire. A partir de la fin du III^{ème} siècle, la crise politique qui secoue le monde romain affectera durement *Fanum Martis* : plusieurs îlots semblent détruits et la cité va dès lors connaître un déclin brutal, qui a terme conduira au cours du IV^{ème} siècle au transfert du pouvoir administratif à Alet, située à l'embouchure de la Rance (Kerébel 2001). Pour autant, Corseul n'est pas totalement désertée et plusieurs constructions semblent réalisées sous le règne de Constantin à l'image des thermes du Champ-Mulon ou d'un bâtiment au Courtil-Saint-Antoine (Kerébel et Provost 2004).

Le terrain concerné par l'intervention forme une bande linéaire nord-sud de 45 m sur 16, le long de la route départementale 794, qui traverse le bourg de Corseul d'est en ouest (fig. 2). Cette route moderne reprend en grande partie le tracé du *decumanus* n° 1, étudié sur le site de Monterfil II (Kerébel 2001). En aval de l'intervention, la rue antique, repérée en coupe longitudinale en 1995 (Kerébel 1995), forme un coude pour se diriger vers le sud et frôler le sanctuaire du Haut-Bécherel. Cette bifurcation, symbolisée aujourd'hui par le cheminement de la route départementale 794, délimiterait le début de l'espace suburbain.

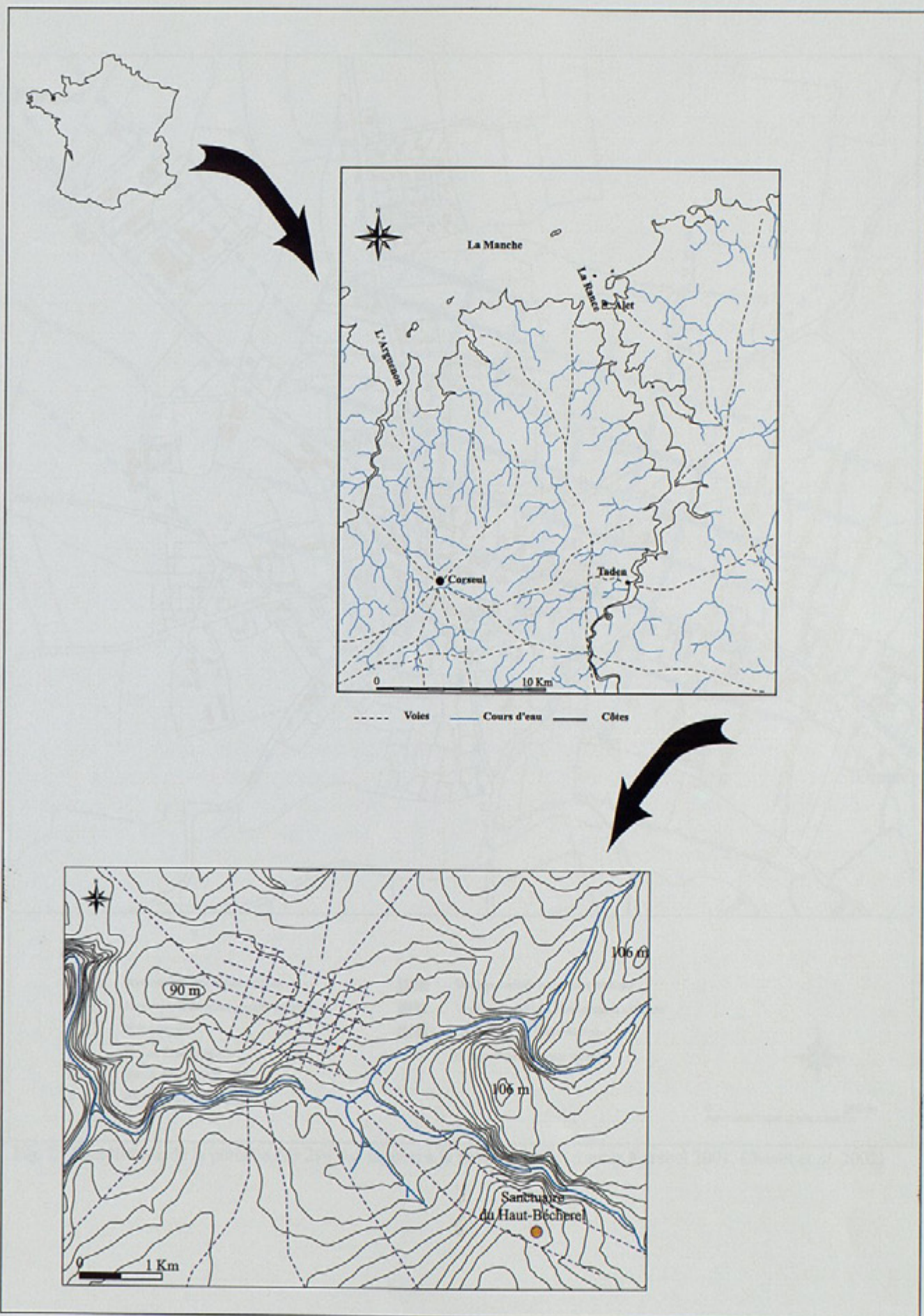


Fig. 1 : Localisation de Corseule et de la zone d'intervention (en rouge) (d'après Kerébel 2001).

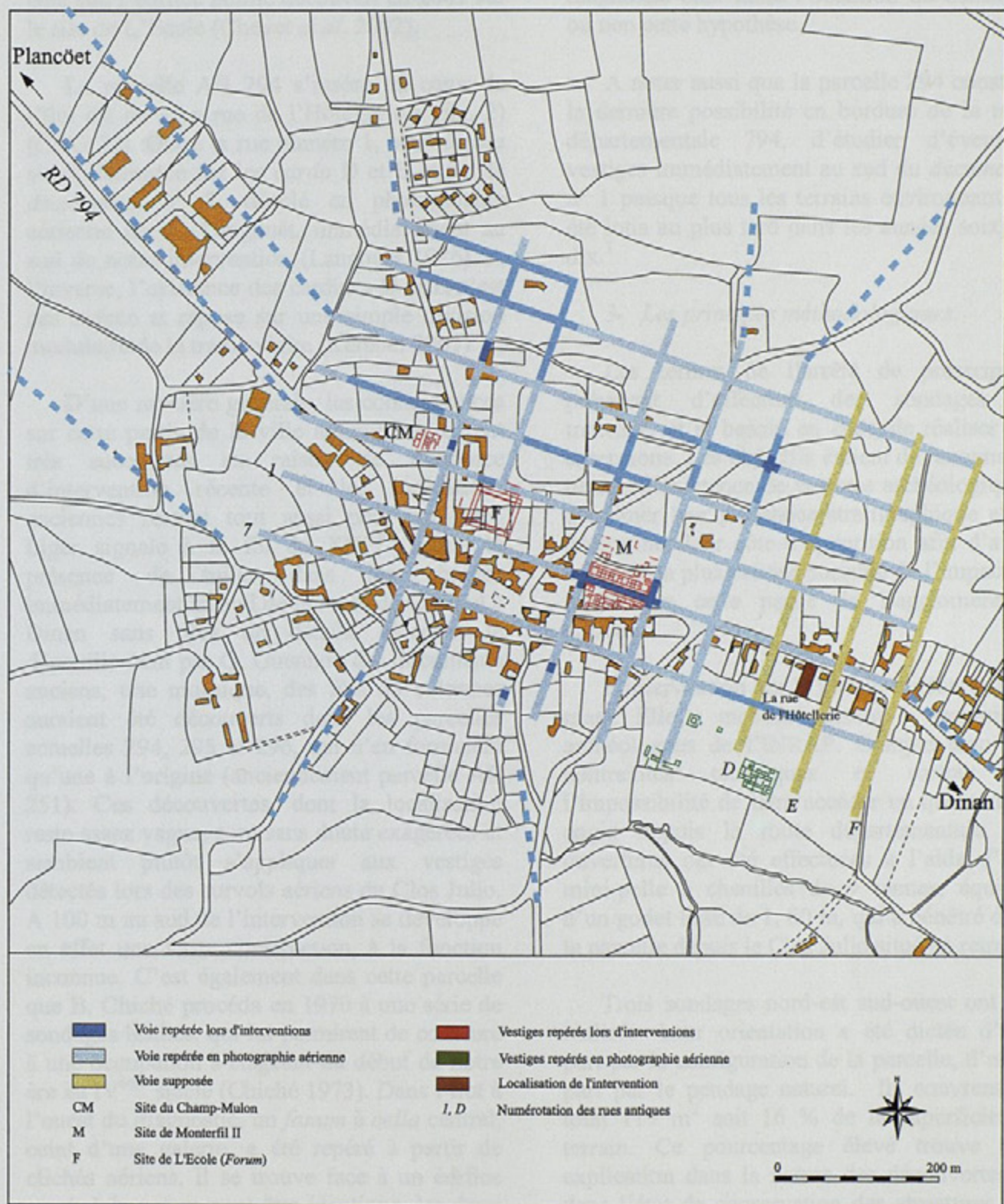


Fig. 2 : Localisation de la parcelle AB 294 par rapport à la trame antique (d'après Kerébel 2001, Chevet et al. 2002)

Signalons enfin que cette rue borde sur son côté sud l'édifice public découvert en 2002 sur le site de L'École (Chevet et al. 2002).

La parcelle AB 294 s'insère au cœur de l'îlot dit de « La rue de l'Hôtellerie » (fig. 2) (CAG 22). Outre la rue numéro 1, cette *insula* serait délimitée par les *cardo* D et E et par le *decumanus* n° 7, décelé en photographie aérienne par L. Langouët, immédiatement au sud de notre intervention (Langouët 1986). À l'inverse, l'existence des *cardines* D et E n'est pas avérée et repose sur une simple division modulaire de la trame viaire (Kérébel 2001).

D'une manière générale, les connaissances sur cette partie de la ville antique demeurent très succinctes en raison de l'absence d'intervention récente et les indications anciennes restent tout aussi peu explicites. Liger signale à la fin du XIX^{ème} siècle la présence de tuiles dans les champs immédiatement au sud de la route de Corseul à Dinan sans plus de détails. D'après le dépouillement par G. Guennou des documents anciens, une mosaïque, des fûts de colonnes auraient été découverts dans les parcelles actuelles 294, 295 et 296, qui n'en formaient qu'une à l'origine (anciennement parcelle AB 251). Ces découvertes, dont la localisation reste assez vague, sont sans doute exagérées et semblent plutôt s'appliquer aux vestiges détectés lors des survols aériens du Clos Julio. À 100 m au sud de l'intervention se développe en effet une vaste construction, à la fonction inconnue. C'est également dans cette parcelle que B. Chiché procéda en 1970 à une série de sondages limités, qui lui permirent de conclure à une occupation s'étageant du début de notre ère au IV^{ème} siècle (Chiché 1973). Dans l'îlot à l'ouest du diagnostic, un *fanum* à *cella* central, ceint d'une galerie, a été repéré à partir de clichés aériens. Il se trouve face à un édifice carré, à la nature peut-être identique, les deux pouvant s'intégrer dans un sanctuaire.

Malgré une orientation conforme au quadrillage orthonormé, la faible densité de constructions laisse donc à penser que ce secteur de la ville antique constitue déjà la

périphérie du tissu densément urbanisé. Ce diagnostic était donc l'occasion de confirmer ou non cette hypothèse.

À noter aussi que la parcelle 294 constitue la dernière possibilité en bordure de la route départementale 794, d'étudier d'éventuels vestiges immédiatement au sud du *decumanus* n° 1 puisque tous les terrains environnant ont été lotis au plus tard dans les années soixante dix.¹

3- Les principes méthodologiques

Les termes de l'arrêté de prescription prévoyait d'effectuer des sondages en tranchée, et si besoin en était, de réaliser des extensions. Les objectifs étaient de reconnaître ou non l'existence de vestiges archéologiques, d'estimer leur puissance stratigraphique et de déterminer leur côte d'apparition afin d'avoir une idée la plus précise possible de l'impact du projet sur cette partie de l'agglomération antique.

L'intervention sur le terrain a débuté le 11 mars. Elle a mobilisé durant 1 semaine 2 archéologues de l'INRAP. Compte tenu des contraintes techniques et surtout de l'impossibilité de faire accéder un quelconque engin depuis la route départementale, les ouvertures ont été effectuées à l'aide d'une mini-pelle à chenilles de 9 tonnes, équipée d'un godet lisse de 1,60 m, qui a pénétré dans la parcelle depuis le Clos Julio situé en retrait.

Trois sondages nord-est sud-ouest ont été réalisés. Leur orientation a été dictée d'une part par la configuration de la parcelle, d'autre part par le pendage naturel. Ils couvrent au total 119 m² soit 16 % de la superficie du terrain. Ce pourcentage élevé trouve une explication dans la nature des découvertes et dans l'état de conservation des structures. Le relevé des tranchées et des vestiges a été assuré par la cellule topographique de Cesson-Sévigné. Une fois toutes nos observations

¹ Cette parcelle était restée vierge de toute construction car elle aurait dû servir d'accès à un lotissement situé dans le Clos Julio actuel.

effectuées, les tranchées ont été remblayées suivant les principes établis dans la convention. Aucun système de signalisation des vestiges n'a été mis en place.

La tranchée 1 a permis sur 11 us (photos 1).

Toutes les structures ou les niveaux reconnus ont été consignés sur des fiches us. L'enregistrement a été effectué par tranchée, de 1 à n, sans le souci d'exigence d'une fouille urbaine classique. Seuls les grands phénomènes clairement établis ont été pris en considération. De même, dans le cas d'une structure fossoyée, aucune distinction n'a été pratiquée entre le creusement et son remplissage. Les maçonneries ont également reçu un seul numéro. Au total, ce sont 32 us qui ont ainsi été décrites.

Le mobilier, qui se résume pour l'essentiel à de la céramique, est conditionné selon les normes utilisées au dépôt de fouille de Corseul, qui l'accueille.

au-dessous de la terre végétale, soit entre 10 et 30 cm par rapport à la surface actuelle. Le substrat n'a pas été atteint. Notons que les vestiges sont pratiquement affleurants dans la partie nord de la tranchée (M. 106 et M. 107 notamment) et sont d'une manière générale très simples.

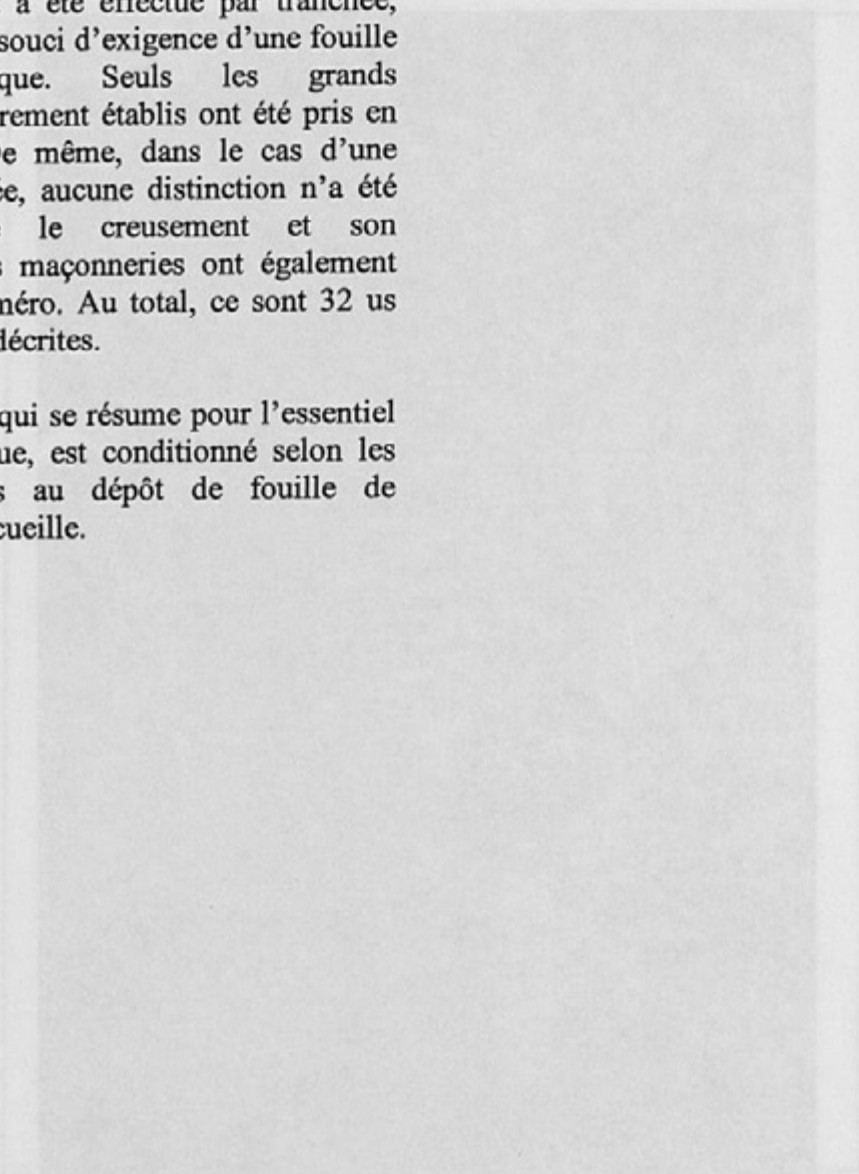


Photo 1 : Vue générale des vestiges de la tranchée 1. On note un gazonier près le talus creusé par la végétation (à droite - R. Fournie).

Deux épis de construction sont avérés. Le plus ancien est constitué du mur M. 104 et du puits 105 (fig. 3). D'orientation est-ouest, M. 104 est une fondation constituée de blocs de micaschiste sans liant, dont le largeur est inconnue. Cette maçonnerie a en effet été recoupée par une construction postérieure. Elle est installée dans une terre fine très homogène,

l'us. 103, qui a livré au nettoyage plusieurs céramiques typiques du premier siècle de notre ère, dont de la sigillée : fond de tasse Drag. 27 du pôle de La Graufesenque, pied d'assiette à revêtement non grésé du Centre de la Gaule (Drag. 17 ou Drag. 15/17 ?).

2- LES RESULTATS

2-1 Les vestiges de la tranchée 1

La tranchée 1 s'étend sur 11 m (photo 1). Elle a permis de mettre en évidence plusieurs maçonneries et un puits, qui sont apparus juste

au-dessous de la terre végétale, soit entre 10 et 30 cm par rapport à la surface actuelle. Le substrat n'a pas été atteint. Notons que les vestiges sont pratiquement affleurants dans la partie nord de la tranchée (M. 106 et M. 107 notamment) et sont d'une manière générale très arasés.



Photo 1 : Vue générale des vestiges de la tranchée 1.
On notera au premier plan la faible couverture végétale (cliché : R. Ferrette).

Deux états de construction sont avérés. Le plus ancien est constitué du mur M. 104 et du puits 105 (fig. 3). D'orientation est-ouest, M. 104 est une fondation constituée de blocs de micaschiste sans liant, dont la largeur est inconnue. Cette maçonnerie a en effet été recoupée par une construction postérieure. Elle est installée dans une terre fine très homogène,

l'us. 103, qui a livré au nettoyage plusieurs céramiques typiques du premier siècle de notre ère, dont de la sigillée : fond de tasse Drag. 27 du pôle de La Graufesenque, pied d'assiette à revêtement non grésé du Centre de la Gaule (Drag. 17 ou Drag. 15/17 ?).

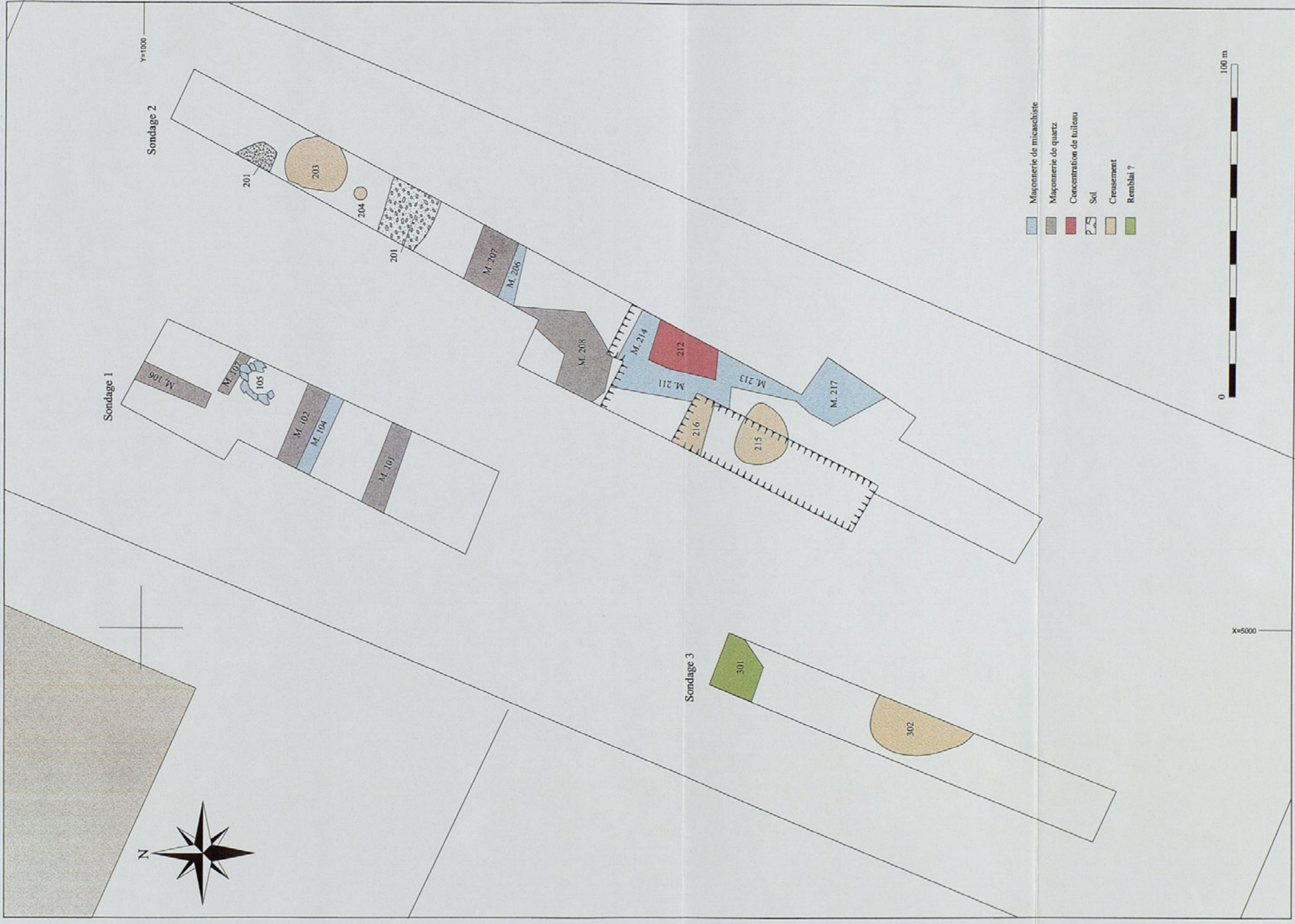


Fig. 3 : Plan des structures découvertes.

Le parement du puits 105 est formé d'un matériau similaire et offre un diamètre interne de 60 cm (**photo 2**). Il est possible qu'il s'adosse contre une maçonnerie en micaschiste

mais l'exiguïté du sondage ne permet pas de l'affirmer. Aucun sol de cour, de pièce n'est associé à cette première phase de bâti.



Photo 2 : Vue du parement du puits 105 (Cliché : R. Ferrette).

Le second état est représenté par 4 maçonneries, dont 2 délimitent une galerie. Les murs M. 101 et M. 102 sont orientés nord-est sud-ouest et la tranchée de fondation du second recoupe M. 104 (**photos 3 et 4**). Il s'agit de fondations arasées et sans liant, de blocs de quartzite. Leur largeur imposante est d'environ 80 cm et l'espace utile légèrement supérieure à 2 m même s'il faut envisager une largeur plus importante au niveau du sol. Les murs M. 101 et M. 102 fonctionnent sans doute avec M. 106, qui leur est perpendiculaire. Cette fondation en vrac, formée de blocs de quartzite, est large

seulement de 55 cm et ne se prolonge pas jusqu'au contact de M. 102. Elle semble en fait fonctionner avec un retour est-ouest, M. 107, qui n'était figuré que par quelques blocs. Compte tenu des côtes d'apparition des vestiges, une destruction consécutive aux activités agricoles n'est pas à écarter. M. 106 et M. 107 sont installés dans une us. hétérogène, différente de l'us. 103, qui a livré des céramiques du second siècle. Aucun sol n'est associé à ces constructions, qui étaient directement recouvertes par la terre végétale (us. 100).



Photo 3 : Vue des maçonneries M. 102, M. 104 et M. 101 (Cliché : R. Ferrette).



Photo 4 : Vue de détail de la maçonnerie M. 102 recoupant M. 104 (cliché : R. Ferrette).

Si la grande majorité des objets trouvés peut être datable, elles apparaissent en tout état de cause à l'issue d'une occupation assez ancienne. Quelques fragments de terra nigra, dont des tessons à rétre en bourrelet (Mentz 96, ont été recueillis lors du nettoyage de l'us. 203. Sur le sol de schiste 201 était aussi éparpillé un morceau de pâte d'une cruche à pâte beige et à engobe blanc. Le niveau de terre, l'us. 205, qui scellait ce sol, a fourni aussi quelques tessons du début de notre ère. Sans être trop affirmatif à partir de ces quelques éléments, une occupation dès les premières décennies après J.-C. est sans doute à envisager.

Les us. 214, 211 et 213 encadrent une zone quadrangulaire, dont la limite orientale n'est pas connue (us. 212). Elle se présente sous forme d'une forte concentration de débris de milieu associé à des pierres de quartzite. Cette zone est bordée au sud par 2 rangées de tuiles à pied, dont une en ciment qui servirait matérialiser les derniers verges d'un aménagement (photo 6). L'us. 212 évoque le sol d'une pièce ou d'une structure liée à l'eau, qui a été démolie et dont les produits de cette destruction ont été abandonnés. Son emplacement pourrait alors délimiter soit un puits ou une installation particulière.

2-2 Les vestiges de la tranchée 2

La tranchée 2 s'étend sur une distance de 29 m avec au moins un doublement de sa largeur à partir de 12,5 m jusqu'à 24 m. Un sondage profond jusqu'au substrat a été conduit de 18 à 26 m afin de reconnaître la puissance stratigraphique. A l'instar de la tranchée précédente, les vestiges sont assez mal conservés mais trois états principaux ont pu être mis en évidence, qui rendent compte à priori d'une occupation assez longue (fig. 3).

Les us. que nous rattachons au premier état ont été identifiées surtout dans la partie nord de l'ouverture et sont apparues directement après enlèvement de la terre végétale (us. 200a), c'est-à-dire à une altitude relativement haute. Aucune construction majeure n'a été identifiée et cette première grande phase se définit avant tout par des lambeaux de sols de schiste damé, à l'exemple de l'us. 201, de niveaux de terre anthropisés (us. 202). Nous considérons aussi que le trou de poteau 204 se rattache à ce premier état malgré une incertitude sur son niveau d'ouverture. En contrebas du sondage, seule une structure peut participer à cette première occupation. Il semble s'agir d'un fossé est-ouest (us. 216) dont seule la limite méridionale a été dégagée grâce au sondage profond, fossé qui est recoupé par la première construction abordée dans cette ouverture et notamment par l'us. 211.

Si la synchronie de ces quelques us. ne peut être établie, elles apparaissent en tout état de cause illustrer une occupation assez ancienne. Quelques fragments de *terra nigra*, dont des coupes à lèvres en bourrelet Menez 96, ont été recueillies lors du nettoyage de l'us. 203. Sur le sol de schiste 201 était aussi écrasée un morceau de parois d'une cruche à pâte beige et à engobe blanc. Le niveau de terre, l'us. 205, qui scellait ce sol, a fourni aussi quelques tessons du début de notre ère. Sans être trop affirmatif à partir de ces quelques éléments, une occupation dès les premières décennies après J.-C. est sans doute à envisager.

A cette première phase aux témoins assez légers, succède une construction en dur, dont la nature exacte est d'appréhension délicate. D'après les observations, ce bâtiment regroupe exclusivement des maçonneries en micaschiste sans liant visible. Il semble limité au nord par le mur M. 207, qui dispose d'une orientation nord-est/sud-ouest. Sa largeur demeure inconnue car il est recoupé par une tranchée plus récente. L'essentiel du bâtiment dégagé est constitué des limites 211, 213, 214 et 217 (photo 5). L'us. 213 se présente comme un massif de blocs de micaschiste, d'orientation nord-ouest/sud-est, formant une limite claire sur son côté ouest. Ses dimensions totales nous sont inconnues. Au sud, il se connecte sur un second massif, l'us. 217, dégagée seulement en partie, qui forme une proéminence à l'instar d'un plot ou d'un contrefort. Au nord, M. 213 forme un angle pour s'orienter vers le sud-ouest et se raccorder sur l'us. 211. Celle-ci correspond à une tranchée nord-ouest/sud-est, large de 90 cm, qui évoque une récupération de matériaux. En effet, des blocs de micaschiste encore en place ont seulement été observés au bas de ce creusement lors de la réalisation du sondage profond. L'us. 211 se connecte sur M. 214, qui présente en surface des caractéristiques identiques. Sa largeur reste incertaine en raison de l'étroitesse du sondage. A noter enfin que les us. 211 et 213 sont creusées dans le niveau 210, qui est une terre homogène grise et hydromorphe surmontant directement le substrat schisteux.

Les us. 214, 211 et 213 encadrent une zone quadrangulaire, dont la limite orientale n'est pas connue (us. 212). Elle se présente sous forme d'une forte concentration de mortier de tuileau associé à des pierres de quartzite. Cette zone est bordée au sud par 3 fragments de tuiles à plat, dont une en coupe, qui semblent matérialiser les derniers vestiges d'un aménagement (photo 6). L'us. 212 évoque le sol d'une pièce ou d'une structure liée à l'eau, qui a été démonté et dont les produits de cette destruction ont été abandonnés. Son emplacement pourrait alors délimiter une pièce ou une installation particulière.

de l'existence d'un bâtiment perché dans



Photo 5 : Vue générale des vestiges de l'état 2 de la tranchée 2. On distingue de gauche à droite le plot 217, le mur M. 213 et l'us. 212 (cliché : R. Ferrette).



Photo 6 : Vue de l'us. 212 bordée par l'aménagement en tuiles, précédée de la tranchée M. 211 et bordée par M. 214 et M. 213. Au premier plan, on devine le bord sud de l'us. 216 (cliché : R. Ferrette).

L'arasement de cette première construction pourrait à priori s'être produit durant l'époque antique. Cette portion de la tranchée 2 était en effet recouverte d'une terre hétérogène, mêlée à des fragments de tuiles, des pierres à l'exception de moellons et de nombreux tessons de céramiques. Ce niveau 209, conservé directement sous la terre arable, suggère un remblai de démolition étalé volontairement. Cette proposition trouve un écho dans l'us. 208, qui est un amas de quartz blancs installé juste au-dessus de ce niveau (**photo 7**). Il pourrait correspondre à une puissante fondation en vrac partiellement reconnue, qui peut fonctionner avec l'us. 206. Cette dernière est une tranchée d'orientation est-ouest, large de plus d'un mètre, qui vient recouper M. 207 (**photo 8**). En surface, elle comporte de nombreux blocs de quartz blanc de différents modules, assemblés à des fragments de tuiles. L'ensemble évoque les restes de soubassement d'un mur ou à défaut les déchets de sa récupération. Avec la fondation 208, l'us. 206 constituerait le seul indice d'un troisième état.

Quelques structures de cette tranchée n'ont par ailleurs pu être rattachées à une période particulière. C'est le cas entre autre de la fosse 203, creusée toutefois dans l'us. 202. Ce creusement de 2 m par 1,5 m est comblé en surface de tuiles et de blocs de quartzite noyés dans une terre brune. Une seconde fosse, peut-être un puits sans parement, a été reconnue à l'ouest de M. 213. Sa relation avec l'us. 209 n'est pas connue.

2-3 Les vestiges de la tranchée 3

Ce troisième et dernier sondage est long de plus de 12 m. Il est réalisé dans le prolongement de la tranchée 1 car il devait permettre d'appréhender le développement ou non de structures antiques au bas de la parcelle 294. La fin de la deuxième tranchée n'avait en effet pas révélée de vestiges au delà de M. 217 et les maçonneries M. 101 et M. 102, identifiées dans la première, laissaient présager

de l'existence d'un bâtiment précédé d'une galerie communiquant avec une cour au sud.

Les indices archéologiques sont très ténus. Un niveau hétérogène, l'us. 303 rappelant l'us. 209 de la tranchée 2 est conservée directement sous la terre arable (us. 300). Aucune organisation n'était perceptible et un décapage jusqu'au substrat a permis seulement de découvrir une fosse de grande dimension (us. 302), qui semble antérieure. L'extrémité de la tranchée nord était marquée par la présence d'une forte concentration de pierres sans liant, qui peuvent signaler une fondation arasée ou dénoter une constitution légèrement différente de l'us. 303 (us. 301).



Photo 7 : Vue du radier de fondation M. 208 (cliché : R. Ferrette).



Photo 8 : Vue de la maçonnerie M. 207 recoupant le mur M. 206 (cliché : R. Ferrette).

3- LE MOBILIER

Les 3 sondages réalisés ont permis de recueillir 279 tessons de céramiques et quelques éléments en fer et de rares fragments de verre. On note l'absence de tout numéraire ou d'objet en bronze. L'inventaire complet du mobilier découvert par sondage et par US. figure en annexe.

3-1 Principes méthodologiques

L'objectif était de dresser un inventaire du mobilier mis au jour et de présenter les éléments datant afin de préciser les principaux jalons chronologiques de l'occupation gallo-romaine dans ce secteur de la ville antique.

Les tessons ont été comptabilisés selon les catégories céramiques employées habituellement à Corseul. Le nombre de bord est indiqué pour information mais aucun dénombrement des individus n'a été réalisé. Une bonne partie du matériel provient en effet du décapage, du nettoyage succinct de structures ou de couches et se révèle particulièrement fragmenté.

3-2 Le mobilier du sondage 1

Dans cette première tranchée, seuls 25 tessons issus de 4 us. ont été ramassés. Le mobilier non céramique se résume à un fragment d'un récipient en verre et à 8 éléments de quincaillerie en fer. D'une manière générale, ces artefacts n'apportent guère d'indications chronologiques.

Us. 101 : 2 tessons

Le nettoyage du mur 101 n'a pas permis de découvrir d'éléments datant intéressant et le seul bord recueilli correspond à un vase bobine à baguettes en *terra nigra*.

Us. 103 : 10 tessons

On signalera l'existence de 2 récipients en sigillée, dont un fond de bol Drag. 27 du pôle de la Graufesenque. Le second est un fond

d'assiette à revêtement non grésé de Gaule centrale de l'époque tibéro-claudienne. Le reste du matériel n'apporte pas de compléments notables mais ne se démarque pas de la sigillée pour la datation de l'us. 103, qui tend à se situer au cours du I^{er} siècle de notre ère.

Us. 104 : 5 tessons

Au même titre que l'us 101, le nettoyage de la maçonnerie 104 se caractérise par l'absence d'indice chronologique pertinent.

Us. 108 : 8 tessons.

L'us. 108 dans laquelle est installée la maçonnerie M. 106 a fourni les 8 tessons lors son nettoyage. Ils correspondent à 3 individus : 1 forme Drag. 35/36 de Gaule du Sud associée à un fond de plat L. 043, production du II^{ème} siècle de Gaule centrale, qui comporte une estampille anépigraphique en forme de rosette. La dernière céramique est une bouilloire à bec tréflée et anse striée, réalisée dans une pâte grise, cuite à haute température.

3-3 Le mobilier du sondage 2

Ce sondage fournit la documentation la plus riche avec 214 tessons répartis dans 12 us.. Ils témoignent d'une occupation à la fois longue et ancienne confirmant ainsi les données stratigraphiques.

Us. 200a : 69 tessons

Ce contexte correspond au décapage de la partie haute de la tranchée 2, depuis son départ jusqu'à la hauteur du mur M. 206. Le matériel découvert provient de la terre arable mais également des niveaux archéologiques supérieurs. Il est assez abondant mais l'incertitude des provenances ne permet pas d'en extraire d'informations notables. Hormis une panse d'un Drag. 37 du second siècle du pôle de Lezoux, plusieurs récipients sont plutôt caractéristiques du premier : vase bobine, assiette à bord droit Menez 46, ou Menez 55 (fig. 4, n° 1) en *terra nigra*, lèvres

d'amphore Dressel 2/4 (fig. 4, n° 2), ou panse à pâte blanche d'amphore vinaire de Tarraconaise. L'importance de ce mobilier semble traduire une occupation du secteur depuis le I^{er} de notre ère.

Us. 200b : 9 tessons

Cette us. correspond au décapage de l'extrémité sud de la tranchée 2, à partir de la fin des extensions. Le matériel, peu significatif, n'apporte aucune information. On mentionnera juste un mortier à lèvre en collerette débordante et à pâte claire.

Us. 202 : 11 tessons

Ce niveau, qui pourrait être synchrone du sol de schiste 201, a livré plusieurs récipients en *terra nigra* : 2 coupes carénées à lèvre en bourrelet Menez 96 (fig. 4, n° 3), 1 coupe carénée à lèvre en gouttière Menez 103 figurée par un bord et un dernier individu, qui peut correspondre à un vase bobine. Le reste du mobilier apporte des indications limitées puisqu'on dénombre 7 autres tessons de panses de poteries à pâte sombre ou claire, qui ne s'opposent pas à une datation premier siècle.

Us. 203 : 2 tessons

Les 2 fragments recueillis n'apportent aucune précision chronologique concernant la datation du comblement de la fosse 203.

Us. 205 : 16 tessons

Le matériel découvert dans le niveau de terre recouvrant le sol 201 est relativement pauvre mais ne contredit pas une datation premier siècle. On signalera l'existence de quelques tessons de *terra nigra*, un pot non tourné en céramique commune sombre, qui n'est pas sans évoquer des exemplaires découverts dans les premiers contextes de Monterfil II (fig. 4, n° 4) ; et la panse écrasée d'une cruche à engobe blanc posée directement sur le sol 201.

Us. 206 : 7 tessons

Le matériel découvert lors du nettoyage de cette maçonnerie est constitué pour l'essentiel de fragments de panses. A noter toutefois un morceau de bobine d'espacement utilisée notamment dans les cloisons des salles sur hypocauste.

Décapage 208/209 : 33 tessons

Cette us. comprend le matériel trouvé lors du décapage du radier de fondation M. 208, installé dans le remblai 209. Parmi le mobilier datant, on répertorie 2 bols Drag. 37 de la seconde moitié du second siècle du groupe de Lezoux associés à une panse d'amphore G. 4. On mentionnera surtout la présence de 3 bobines d'espacement de cloisons.

Us. 209 : 41 tessons

Ce remblai, entamé ponctuellement en sondage mécanique, a livré un petit lot de mobilier constitué de 41 morceaux de céramiques. La sigillée comprend 4 fragments de bols Drag. 37 du Centre de la Gaule, dont les caractéristiques techniques désignent des productions postérieures au milieu du II^{ème} siècle. La céramique à parois fines est représentée par une coupelle hémisphérique de même provenance à revêtement noir non grésé également du second siècle (fig. 4, n° 11). Plusieurs céramiques communes sombres tournées sont sans conteste de la même période. On recense ainsi plusieurs formes basses, dont un tripode à collerette débordante et à lèvre droite (fig. 4, n° 5), un deuxième à lèvre rentrante (fig. 4, n° 7). Une dernière céramique peut correspondre à un plat ou à un tripode également du second siècle (fig. 4, n° 6). Les formes hautes comprennent un pot à lèvre éversée en amande (fig. 4, n° 8), un deuxième doté d'une lèvre horizontale anguleuse (fig. 4, n° 9). Un dernier exemple présente un col tronconique surmonté d'une lèvre en gouttière (fig. 4, n° 10). De nouveau, ces individus sont caractéristiques de la seconde moitié du II^{ème} siècle, voir du début du suivant (Ferrette 2003).

Le matériel amphorique, constitué uniquement de panse, apparaît plus hétérogène, puisqu'on recense notamment une amphore de Tarraconaise, assemblée à une G. 4 de Narbonnaise et à une amphore gauloise à pâte brune. Quelques tessons de panse désignent également une amphore à huile Dressel 20 de Bétique.

Interface us. 209/210 : 21 tessons

Cette us. correspond au nettoyage manuel après décapage du niveau 210, qui était recouvert par l'us. 209. Le matériel est relativement pauvre mais on observe la présence d'une assiette Drag. 18 du pôle de la Graufesenque, un bord de coupelle Drag. 36 à revêtement non grésé de Gaule centrale. L'élément le plus récent est une panse d'une tasse L. 042 du groupe de Lezoux de la première moitié du second siècle. Le reste du mobilier, notamment les amphores, n'apporte pas de complément notable.

Us. 215 : 6 tessons

Le comblement superficiel de la fosse 215 a livré comme mobilier caractéristique la panse d'une amphore de Bétique (Dressel 20 ou Haltern 70) et un fragment d'amphore G. 4 de Narbonnaise, qui donne *un terminus post quem* à fixer durant la seconde moitié du premier siècle.

Us. 216 : 6 tessons

Au nettoyage, le comblement supérieur du fossé 216 a livré seulement 6 panses de céramiques communes claires ou sombres.

Us. 217 : 4 tessons

Le nettoyage de la maçonnerie M. 217 a permis de recueillir un fragment de mortier à collerette associé à un Drag. 37 non grésé de Gaule centrale.

3-4 Le mobilier du sondage 3

Le mobilier découvert dans le sondage 3 a été regroupé dans une couche globale, l'us. 300, car aucun ensemble cohérent n'a pu être individualisé lors du décapage. De ce fait, le corpus céramique, qui rassemble 29 fragments, apparaît relativement hétérogène. On recense notamment au moins 2 amphores de Tarraconaise du début de notre ère, une panse de Dressel 20 ou d'Haltern 70. Ces emballages sont assemblés à un fragment de gobelet Déch. 72, qui renvoie au III^{ème} siècle, ce que semble confirmer la découverte d'une panse appartenant à un pichet à décor lustré, fréquemment rencontré dans les contextes tardifs de Corseul.

3-5 Divers

Le tronçon d'un fût de colonne en granit affleurerait dans la terre arable. Mutilé par le soc des charrues, il offre une longueur de 60 cm et un diamètre de 40. Aucune autre particularité n'est à signaler. A l'issue de l'opération, il a été entreposé dans l'annexe du dépôt de fouilles de Corseul.

3-6 Conclusions

L'étude du mobilier céramique découvert dans les différents sondages permet d'éclairer le discours sur l'occupation de cette partie de la ville antique.

Son origine semble relativement ancienne d'après les éléments découverts dans la partie nord de la tranchée. La présence de vases bobines M. 126, de coupes carénées à lèvre en gouttière ou en bourrelet et de quelques tessons de Tarraconaise nous projette indiscutablement au début de l'occupation gallo-romaine.

Cette occupation a au moins perduré jusqu'à la fin du second siècle d'après le mobilier découvert dans l'us. 209, qui offre de nombreux points de comparaisons avec celui d'ensembles de Monterfil II.

Par contre, on peut s'interroger sur son devenir après cette période. Les céramiques très tardives sont rares et cantonnées au sondage 3. Elles se limitent à un fragment de gobelet Déch. 72 et à un pichet lustré. L'absence de numéraire des empereurs gaulois est aussi frappante alors que ces monnaies officielles ou leurs imitations sont fréquentes

sur les sites coriosolites. Même si les méthodes employées ne sont pas propices à de telles découvertes, il faut sans doute y déceler un arasement des niveaux supérieurs plutôt qu'une occupation s'arrêtant à la fin du second siècle. Ce point semble d'ailleurs confirmer par la qualité de conservation des vestiges.



Photo 9 : Vue du tronçon de colonne découvert au début de l'intervention (cliché : R. Ferrette).

4 - ÉLÉMENTS POLE - UNE SYNTHÈSE SUR LES VESTIGES DÉCOUVERTS À LA PARCELLE 194

Les sondages réalisés ont permis de déceler un vestige important en matière de la qualité de l'occupation dans ce secteur de Combs-la-Ville en ce qui concerne les profanes d'habitat.

Les vestiges sont constitués de 11 éléments qui peuvent être regroupés en deux catégories : les éléments de la tranchée 1 et les éléments de la tranchée 2.

Le sondage 1 a permis de découvrir une allée pavée de 11,5 m de long et 1 m de large qui débouche sur un dénivelé d'une vingtaine de cm à la jonction sud de la tranchée. Également, les vestiges, qui peuvent être regroupés en deux catégories : les éléments de la tranchée 1 et les éléments de la tranchée 2.

Dans le sondage 2, on découvre une allée pavée plus accentuée puisque le sol est constitué de 11,5 m de long et 1 m de large.

La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 1, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 2, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 1, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 2, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

d'occupation, de sur, présence d'un développement.

Le sondage 1 a permis de découvrir une allée pavée de 11,5 m de long et 1 m de large qui débouche sur un dénivelé d'une vingtaine de cm à la jonction sud de la tranchée.

Également, les vestiges, qui peuvent être regroupés en deux catégories : les éléments de la tranchée 1 et les éléments de la tranchée 2.

Le sondage 2 a permis de découvrir une allée pavée plus accentuée puisque le sol est constitué de 11,5 m de long et 1 m de large.

La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

Dans le sondage 2, on découvre une allée pavée plus accentuée puisque le sol est constitué de 11,5 m de long et 1 m de large.

La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 1, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 2, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 1, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 2, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 1, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

À la hauteur de la tranchée 2, le sol est à 11,5 m de long et 1 m de large. La différence principale est la largeur de l'ouverture et on s'attend à ce que les allées soient dans le dernier sondage. De nouveaux vestiges ont été découverts au sondage 2 et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 1. Dans la partie haute, les vestiges sont constitués de 11 éléments.

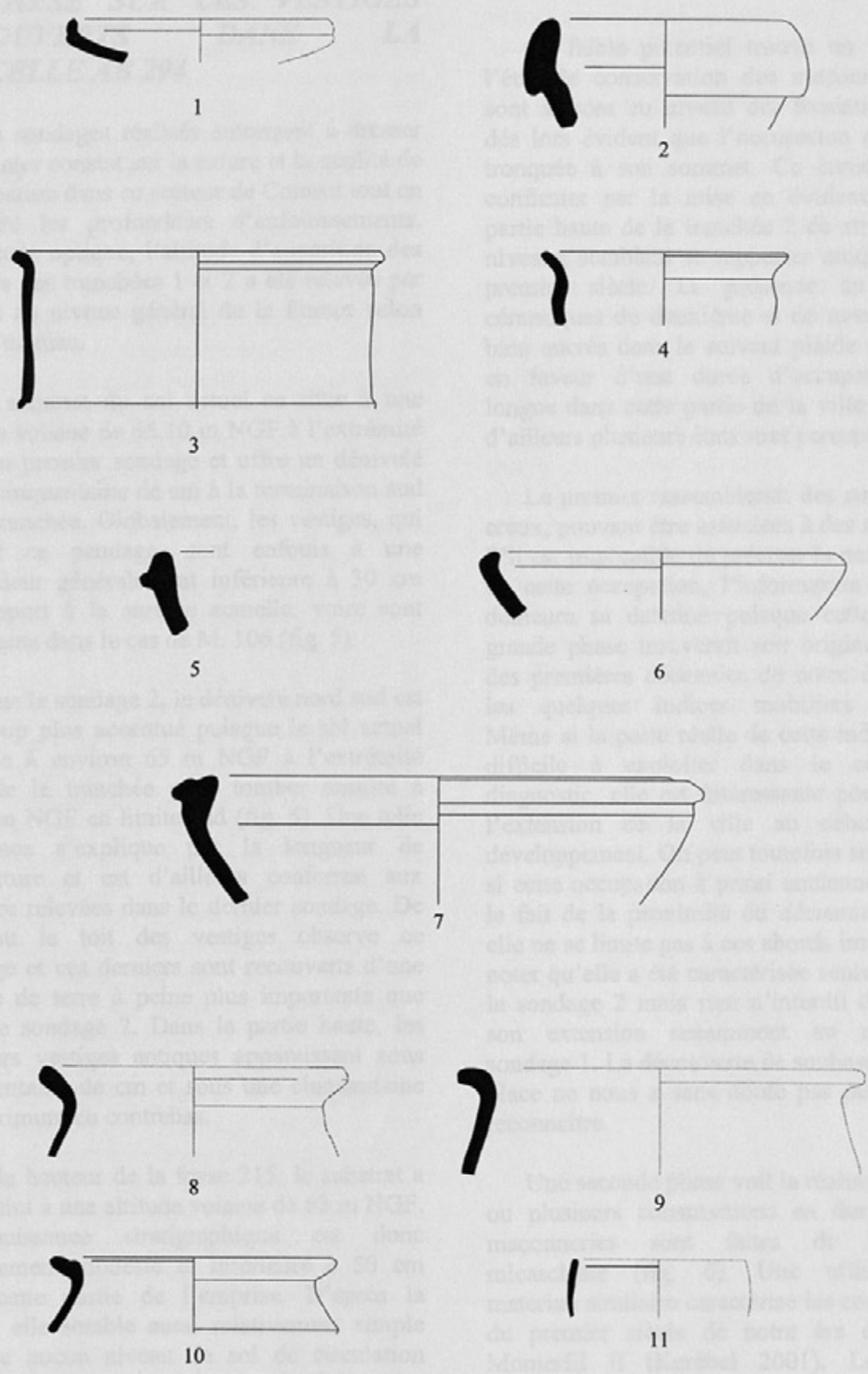


Fig. 4 : Céramiques gallo-romaines découvertes au 16 rue de L'Hôtellerie

4- ELEMENTS POUR UNE SYNTHÈSE SUR LES VESTIGES DECOUVERTS DANS LA PARCELLE AB 294

Les sondages réalisés autorisent à dresser un premier constat sur la nature et la qualité de l'occupation dans ce secteur de Corseul tout en précisant les profondeurs d'enfouissements. Dans cette optique, l'altitude d'apparition des vestiges des tranchées 1 et 2 a été relevée par rapport au niveau général de la France selon un axe médian.

Le sommet du sol actuel se situe à une altitude voisine de 65,10 m NGF à l'extrémité nord du premier sondage et offre un dénivelé d'une cinquantaine de cm à la terminaison sud de la tranchée. Globalement, les vestiges, qui suivent ce pendage, sont enfouis à une profondeur généralement inférieure à 30 cm par rapport à la surface actuelle, voire sont affleurants dans le cas de M. 106 (fig. 5).

Dans le sondage 2, le dénivelé nord sud est beaucoup plus accentué puisque le sol actuel culmine à environ 65 m NGF à l'extrémité nord de la tranchée pour tomber ensuite à 63,55 m NGF en limite sud (fig. 5). Une telle différence s'explique par la longueur de l'ouverture et est d'ailleurs conforme aux altitudes relevées dans le dernier sondage. De nouveau le toit des vestiges observe ce pendage et ces derniers sont recouverts d'une couche de terre à peine plus importante que dans le sondage 2. Dans la partie haute, les premiers vestiges antiques apparaissent sous une trentaine de cm et sous une cinquantaine au maximum en contrebas.

A la hauteur de la fosse 215, le substrat a été atteint à une altitude voisine de 63 m NGF. La puissance stratigraphique est donc relativement modeste et inférieure à 50 cm dans cette partie de l'emprise. D'après la coupe, elle semble aussi relativement simple puisque aucun niveau de sol de circulation n'est conservé. Une réflexion similaire vaut pour la tranchée 3 où le terrain naturel a aussi été mis à jour : absence de sol, de niveau

d'occupation, de mur, présence d'un seul creusement.

Ce faible potentiel trouve un écho dans l'état de conservation des maçonneries, qui sont arasées au niveau des fondations. Il est dès lors évident que l'occupation antique est tronquée à son sommet. Ce constat semble confirmer par la mise en évidence dans la partie haute de la tranchée 2 de structures ou niveaux semblant se rapporter uniquement au premier siècle. La présence de plusieurs céramiques du deuxième et de rares éléments bien ancrés dans le suivant plaide néanmoins en faveur d'une durée d'occupation assez longue dans cette partie de la ville antique et d'ailleurs plusieurs états sont perceptibles.

Le premier rassemblerait des structures en creux, pouvant être associées à des sols légers. S'il est impossible de préciser la nature exacte de cette occupation, l'information principale demeure sa datation puisque cette première grande phase trouverait son origine au cours des premières décennies de notre ère d'après les quelques indices mobiliers recueillis. Même si la portée réelle de cette indication est difficile à exploiter dans le cadre d'un diagnostic, elle est intéressante pour mesurer l'extension de la ville au début de son développement. On peut toutefois se demander si cette occupation à priori ancienne n'est pas le fait de la proximité du *décumanus* 1 et si elle ne se limite pas à ces abords immédiats. A noter qu'elle a été caractérisée seulement dans le sondage 2 mais rien n'interdit d'envisager son extension notamment au niveau du sondage 1. La découverte de soubassements en place ne nous a sans doute pas permis de la reconnaître.

Une seconde phase voit la réalisation d'une ou plusieurs constructions en dur, dont les maçonneries sont faites de blocs de micasciste (fig. 6). Une utilisation de matériau similaire caractérise les constructions du premier siècle de notre ère du site de Monterfil II (Kérébel 2001). Les indices recueillis dans l'us. 103, recoupée par le mur M. 104, sont en accord avec cette suggestion.

Il est par contre délicat de proposer une fonction même si la présence de fragments de mortier de tuileau au niveau de l'us. 212 invite à y voir sinon des salles, des structures liées à l'eau. Cette hypothèse se trouve confortée par la découverte de plusieurs fragments de bobines d'espacement, utilisées lors de la réalisation de cloisons de salles chaudes (us. décapage 208/209). D'après le puits retrouvé dans la tranchée 1, une cour se déployait aussi à l'ouest.

Une seconde phase architecturale consacre la destruction des maçonneries précédentes, au profit d'une ou deux nouvelles constructions (fig. 6). La possibilité de 2 bâtiments se déduit des différences entre les sondages 1 et 2. Dans le premier, une galerie ouverte vers le sud se dessine clairement, le corps du bâtiment se développant en retrait. Un tel agencement évoque une *domus* mais ne se retrouve pas dans la deuxième tranchée, où seule une maçonnerie, de surcroît désaxée et plus large a été repérée (M. 206). Cette remarque peut se comprendre par l'existence d'une limite de propriété entre les deux fenêtres. Elle peut néanmoins aussi s'expliquer par le fait d'avoir abordé deux parties bien distinctes d'une même construction. On notera dans la cas de la première proposition que cette question de deux bâtiments pourrait se poser dès la phase antérieure dont les maçonneries adoptent des orientations a priori différentes. On peut enfin se demander si cette seconde construction n'a pas été rehaussée, justifiant ainsi l'étalement du remblai 209 sur lequel est assis le radier 208. Le niveau vient en tout cas recouvrir les vestiges arasés de l'édifice antérieur. D'après le matériel récolté dans le sondage 2, l'installation de l'us. 208 et *a fortiori* du mur M. 206 se serait produite au plus tôt au cours de la seconde moitié du second siècle avec toutefois un degré d'incertitude puisque ce remblai se trouvait directement au contact de la terre labourable posant ainsi la question de la validité des éléments datant.

Il faut en effet tenir compte du fort degré d'arasement des vestiges, quelques soient les sondages. Toute la phase d'occupation liée à

ces dernières constructions est oblitérée. Il en est de même des niveaux d'abandon, ce qui ne permet pas de fixer la destruction des édifices. Rien n'interdit d'imaginer que ce nivellement résulte de la réalisation de la route de Plancoët à Dinan à la fin du XIX^{ème} siècle.

Le diagnostic a tout de même permis de mettre en évidence que l'îlot de La rue de L'Hôtellerie paraît encore s'intégrer dans le tissu urbanisé. Même si l'exiguïté des sondages n'autorise pas à identifier la nature exacte des constructions successives, on observe que les murs de la tranchée 1 s'alignent selon la trame orthogonale. Malheureusement, il est difficile de préciser si ce bâti ne concerne pas exclusivement les abords du *decumanus* n° 1. On peut en effet très bien envisager le développement de construction immédiatement en bordure de l'axe majeur de la ville antique et à l'inverse une urbanisation beaucoup plus lâche plus on s'éloigne de ce dernier. Un témoignage oral, recueilli lors de l'intervention, indique que le Père Ricordel, aidé de ses élèves, avait mis au jour des substructions gallo-romaines au nord de la route 794, en face de la parcelle diagnostiquée et à l'arrière des constructions actuelles. Il s'agissait notamment d'une ou plusieurs pièces sur hypocauste. Ce témoignage semble accrédi-ter le développement de bâtiments, au moins de part et d'autre du *decumanus* n° 1.



Fig. 6 : Proposition de phasage des maçonneries d'après les données stratigraphiques et les matériaux employés.

CONCLUSION

L'opération réalisée au 16 rue de L'Hôtellerie a permis d'aborder un secteur de la ville antique où les données matérielles et concrètes font largement défaut. Malgré une emprise restreinte, le diagnostic a mis en lumière plusieurs données importantes :

- Une occupation assez longue, qui se décompose au minimum en 3 grandes phases. Une première est caractérisée par des structures légères ou en creux, auxquelles se superposeront au moins deux constructions successives, qui se caractérisent par l'emploi de matériaux en dur en fondation. Ces édifices se poursuivent dans les parcelles voisines.

- L'occupation de ce secteur de l'agglomération semble assez ancienne puisque les premiers témoignages renvoient au début de notre ère. Une continuité est ensuite perceptible au moins jusqu'au cours de la seconde moitié du II^{ème}.

- Par contre, la partie supérieure de l'occupation antique est tronquée. D'une manière générale, les vestiges sont peu enfouis et recouverts au grand maximum d'une quarantaine de cm de terre.

D'autres questions restent aussi en suspens. D'un point de vue globale, la nature des constructions en dur n'est pas déterminée même si la probabilité d'habitats est grande. Il en est de même de la caractérisation précise des structures du premier état.

La proximité du *decumanus* 1 amène aussi à s'interroger sur le développement du bâti. Se limite-t-il exclusivement à ses abords immédiats ou au contraire, est-on encore dans un flot densément urbanisé à l'instar de Monterfil II ?

Enfin, est-on en présence d'une limite de propriété entre les sondages 1 et 2, au moins lors de l'état 3, et dans ce cas existe-il plusieurs édifices ?

BIBLIOGRAPHIE

CAG 22 : BIZIEN-JAGLIN (C.), GALLIOU (P.), KEREBEL (H.). – Côtes d'Armor (22), Carte Archéologique de la Gaule, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris 1990.

Chevet et al. 2002 : CHEVET (P.), FERRETTE (R.), PITHON (M.) - *Corseul-L'Ecole (Côtes d'Armor)*, DFS de diagnostic archéologique, SRA Rennes, 2002.

Chiché 1973 : CHICHE (B.)- Corseul d'après les fouilles récentes, mémoire de maîtrise d'Histoire, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1973.

Ferrette 2003 : FERRETTE (R.) – la céramique gallo-romaine du site de Monterfil II à Corseul (Côtes d'Armor). Etudes d'ensembles de l'époque augustéenne au ébut du suivant, éditions Monique Mergoïl, Montagnac, 2003.

Kérébel 1995 : KEREBEL (H.) – Corseul, l'Hôtellerie, rapport de fouille, SRA Rennes, 1995.

Kérébel 2001 : KEREBEL (H.) – Corseul (Côtes d'Armor), un quartier de la ville antique. Les fouilles de Monterfil II, Paris M.S.H. (D.A.F. : 88), 2001.

Kérébel et Provost 2004 : KEREBEL (H.), PROVOST (A.) – Le déclin progressif de Corseul (Côtes d'Armor), ancien chef-lieu de la cité des Coriosolites. In FERDIERE (A.) (dir.)- Capitales éphémères. Des capitales de cité perdent leur statut dans l'Antiquité tardive, Actes du colloque de Tours, 6-8 mars 2003, 25^e supplément à la Revue Archéologique de la France, Tours, 2004, 157-172.

Langouët 1986 : LANGOUËT (L.) – La structure urbaine de la capitale de la Civitas des Coriosolites à l'époque gallo-romaine (Corseul), *Les Dossiers du CeRAA*, 14, 1986, 23-37.

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 1	
US. :		101	
CERAMIQUE			
Sigillée			
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra	1		1
Com. Claire			
CST	1		
CSNT			
Amphore			
Indéterminés			
Autres			
TOTAL	2		1
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 1	
US. :		Nettoyage M. 104	
CERAMIQUE			
	Quantité	Bords	
Sigillée			
Paroi fine			
Cér. A engobe rouge			
Cér. A engobe blanc			
Terra nigra	1		
Com. Claire	1		
CST	2		1
CSNT			
Amphore	1		
Indéterminés			
Autres			1
TOTAL	5		1
MOBILIER NON CERAMIQUE		Quantité	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 1	
US. :		103	
CERAMIQUE			
	Quantité	Bords	
Sigillée	2		
Paroi fine			
Cér. A engobe rouge			
Cér. A engobe blanc	1		
Terra nigra	1		
Com. Claire			
CST	5		3
CSNT			
Amphore			
Indéterminés			
Autres	1		1
TOTAL	10		4
MOBILIER NON CERAMIQUE		Quantité	
Faune			
Verre			1
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
1 scorie de verre			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 1	
US. :		108	
CERAMIQUE			
	Quantité	Bords	
Sigillée	2		
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra			
Com. Claire			
CST	6		1
CSNT			
Amphore			
Indéterminés			
Autres			
TOTAL	8		1
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			8
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. : 200a			
CERAMIQUE			
Sigillée	1		
Paroi fine			
Cér. A engobe rouge			
Cér. A engobe blanc			
Terra nigra	5	3	
Com. Claire	36	2	
CST	18	2	
CSNT			
Amphore	10	1	
Indéterminés			
Autres		1	
TOTAL	70	8	
MOBILIER NON CERAMIQUE		Quantité	
Faune			
Verre		2	
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. : 202			
CERAMIQUE			
Sigillée			
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra		4	4
Com. Claire		3	
CST		4	
CSNT			
Amphore			
Indéterminés			
Autres			
TOTAL		11	4
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. : 200b			
CERAMIQUE			
Sigillée			
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra			
Com. Claire	2	1	
CST	7		
CSNT			
Amphore	1		
Indéterminés			
Autres			
TOTAL	10	1	
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. : 203			
CERAMIQUE			
Sigillée			
Paroi fine			
Cér. A engobe rouge			
Cér. A engobe blanc			
Terra-nigra		1	
Com. Claire			
CST		1	
CSNT			
Amphore			
Indéterminés			
Autres			
TOTAL		2	0
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			1
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. :	205		
CERAMIQUE			
Sigillée			
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc	9		
Terra-nigra	3		
Com. Claire	1		
CST	2	1	
CSNT			
Amphore			
Indéterminés			
Autres			
TOTAL	15	1	
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. :	209		
CERAMIQUE			
Sigillée		4	1
Paroi fine		1	1
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra			
Com. Claire		4	
CST		15	7
CSNT			
Amphore		17	
Indéterminés			
Autres			
TOTAL	41	9	
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 8	
US. :	206		
CERAMIQUE			
Sigillée			
Paroi fine			
Cér. A engobe rouge			
Cér. A engobe blanc			
Terra-nigra	1		
Com. Claire	2		
CST	4		
CSNT			
Amphore			
Indéterminés			
Autres			
TOTAL	7	0	
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			1
Observation			
1 fragment de bobine d'espacement			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. :	interface	209/210	
CERAMIQUE			
Sigillée		3	2
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra		2	
Com. Claire		8	
CST		5	
CSNT			
Amphore		3	
Indéterminés			
Autres			
TOTAL	21	2	
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. :	215		
CERAMIQUE			
Sigillée			
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra			
Com. Claire	4		
CST			
CSNT			
Amphore	2		
Indéterminés			
Autres			
TOTAL	6		
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. :	217		
CERAMIQUE			
Sigillée		1	
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra			
Com. Claire		3	1
CST			
CSNT			
Amphore			
Indéterminés			
Autres			
TOTAL		4	1
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. :	216		
CERAMIQUE			
Sigillée			
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra			
Com. Claire	5		
CST	1		
CSNT			
Amphore			
Indéterminés			
Autres			
TOTAL	6		
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 2	
US. :	décapage 208/209		
CERAMIQUE			
Sigillée		4	1
Paroi fine		1	
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra		3	
Com. Claire		9	
CST		10	1
CSNT			
Amphore		2	1
Indéterminés			
Autres			
TOTAL		33	3
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			1
Fer			1
Bronze			
Monnaie			
Architecture			3
Observation			
3 bobines d'espacement			
Lieu de dépôt : Corseul			

Commune : Corseul		Site : L'Hôtellerie	
Date : 2005		Tranchée : 3	
US. :		300	
CERAMIQUE			
Sigillée		2	
Paroi fine			
Cér. à engobe rouge			
Cér. à engobe blanc			
Terra-nigra		1	
Com. Claire		5	
CST		12	5
CSNT			
Amphore		9	
Indéterminés			
Autres			
TOTAL		29	5
MOBILIER NON CERAMIQUE		Q.	
Faune			
Verre			1
Fer			
Bronze			
Monnaie			
Architecture			
Observation			
Lieu de dépôt : Corseul			

Annexe 2 :
 Plan en X-Y-Z
 des repères topographiques
 utilisés lors de l'intervention

Annexe 2 :
Listing en X-Y-Z
des repères topographiques
utilisés lors de l'intervention

Point	Hp	X	Y	Z
1	1.530	4995.374	992.966	65.159
2	1.530	4995.224	994.583	65.099
3	1.530	4982.656	994.150	64.528
4	1.530	4982.512	995.641	64.610
5	1.530	4971.261	994.835	63.744
6	1.530	4971.259	993.489	63.751
7	1.530	4966.479	993.139	63.563
8	1.530	4966.431	991.533	63.552
9	1.530	4971.420	991.712	63.732
10	1.530	4971.319	990.878	63.925
11	1.530	4974.568	990.684	64.107
12	1.530	4974.682	992.066	63.961
13	1.530	4980.476	992.521	64.047
14	1.530	4980.385	994.000	64.046
15	1.530	4979.835	993.934	63.870
16	1.530	4979.758	995.340	63.981
17	1.530	4977.370	995.190	63.672
18	1.530	4977.427	993.623	63.686
19	1.530	4971.834	993.232	63.309
20	1.530	4993.012	994.472	64.607
21	1.530	4992.477	993.776	64.557
22	1.530	4991.959	993.837	64.543
23	1.530	4991.865	994.421	64.614
24	1.530	4991.237	994.388	64.503
25	1.530	4991.659	993.802	64.508
26	1.530	4991.485	993.102	64.480
27	1.530	4990.144	992.931	64.390
28	1.530	4989.889	993.947	64.344
29	1.530	4990.897	994.324	64.452
30	1.530	4988.998	993.603	64.286
31	1.530	4989.383	993.641	64.296
32	1.530	4988.196	994.219	64.441
33	1.530	4988.538	992.783	64.381
34	1.530	4986.963	992.747	64.332
35	1.530	4986.957	994.169	64.347
36	1.530	4985.240	994.141	64.315
37	1.530	4985.480	992.694	64.295
38	1.530	4984.305	992.666	64.297
39	1.530	4984.066	994.117	64.253
40	1.530	4983.551	994.094	64.250
41	1.530	4984.026	992.617	64.271
42	1.530	4983.322	994.091	64.214
43	1.530	4981.580	993.248	64.121
44	1.530	4980.817	993.634	64.061
45	1.530	4980.172	994.026	64.037
46	1.530	4979.863	994.997	63.992
47	1.530	4980.048	995.290	64.080
48	1.530	4981.300	995.280	64.140
49	1.530	4981.461	994.648	64.096
50	1.530	4982.201	994.492	64.183
51	1.530	4980.113	992.548	63.836
52	1.530	4980.043	993.959	63.886
53	1.530	4979.492	994.679	63.786
54	1.530	4976.640	993.626	63.314
55	1.530	4976.641	992.939	63.617
56	1.530	4974.726	992.309	63.448

Point	Hp	X	Y	Z
57	1.530	4974.169	992.414	63.426
58	1.530	4973.355	992.377	63.373
59	1.530	4972.534	991.020	63.342
60	1.530	4979.450	992.487	63.790
61	1.530	4979.217	993.512	63.774
62	1.530	4978.555	993.440	63.748
63	1.530	4977.480	993.093	63.660
64	1.530	4977.147	993.010	63.633
65	1.530	4977.421	992.429	63.648
66	1.530	4974.949	992.937	63.475
67	1.530	4974.316	994.033	63.189
68	1.530	4974.686	994.491	63.251
69	1.530	4975.401	994.656	63.245
70	1.530	4975.805	993.507	63.275
71	1.530	4975.717	993.010	63.576
72	1.530	4976.425	995.063	63.278
73	1.530	4976.821	993.598	63.283
74	1.530	4972.662	1000.982	64.142
75	1.530	4972.935	999.336	64.106
76	1.530	4960.319	997.500	63.492
77	1.530	4960.171	999.174	63.538
78	1.530	4971.338	1000.611	63.641
79	1.530	4971.519	999.698	63.593
80	1.530	4972.148	999.402	63.683
81	1.530	4968.034	998.692	63.142
82	1.530	4967.376	999.880	63.118
83	1.530	4965.587	999.191	62.979
84	1.530	4965.123	998.652	62.924
85	1.530	4964.927	998.267	62.926
86	1.530	4981.358	998.679	64.483
87	1.530	4980.966	1001.338	64.772
88	1.530	4988.608	1001.826	64.859
89	1.530	4988.652	1002.576	64.990
90	1.530	4992.170	1002.696	65.121
91	1.530	4992.258	999.777	65.096
92	1.530	4984.219	999.030	64.407
93	1.530	4983.746	1001.359	64.400
94	1.530	4984.471	1001.338	64.438
95	1.530	4984.828	999.104	64.446
96	1.530	4986.462	999.224	64.576
97	1.530	4986.236	1001.491	64.598
98	1.530	4986.426	1001.473	64.611
99	1.530	4986.887	999.216	64.626
100	1.530	4987.631	999.310	64.632
101	1.530	4987.331	1001.518	64.664
102	1.530	4992.016	1001.818	64.978
103	1.530	4989.933	1001.515	64.784
104	1.530	4989.986	1001.050	64.765
105	1.530	4992.075	1001.214	64.961
106	1.530	4989.537	1000.835	64.753
107	1.530	4989.876	1000.905	64.765
108	1.530	4989.877	999.790	64.812
109	1.530	4989.539	999.724	64.776
110	1.530	4988.992	999.731	64.685
111	1.530	4989.283	1000.033	64.723
112	1.530	4988.906	1000.404	64.697

Point	Hp	X	Y	Z
113	1.530	4988.520	1000.114	64.649
114	1.530	4988.276	1000.292	64.633
115	1.530	4988.473	1000.397	64.658
116	1.530	4989.048	1000.686	64.686
117	1.530	4989.529	1000.417	64.712
118	1.530	4989.546	999.880	64.737
119	1.530	4989.234	999.603	64.726
120	1.530	4995.244	993.835	64.964
121	1.530	4994.272	993.781	64.750
122	1.530	4993.581	993.727	64.661
123	1.530	4992.290	993.701	64.562
124	1.530	4991.696	993.702	64.477
125	1.530	4989.897	993.595	64.346
126	1.530	4989.124	993.564	64.288
127	1.530	4988.370	993.511	64.368
128	1.530	4986.864	993.435	64.305
129	1.530	4986.288	993.400	64.289
130	1.530	4985.333	993.324	64.250
131	1.530	4984.334	993.275	64.236
132	1.530	4983.787	993.308	64.254
133	1.530	4982.845	993.239	64.175
134	1.530	4981.852	993.200	64.150
135	1.530	4980.445	993.118	64.070
136	1.530	4980.298	993.119	63.828
137	1.530	4980.114	993.064	63.813
138	1.530	4979.328	993.076	63.784
139	1.530	4978.317	992.982	63.745
140	1.530	4977.356	992.934	63.647
141	1.530	4977.145	992.884	63.696
142	1.530	4976.347	992.896	63.620
143	1.530	4975.364	992.827	63.543
144	1.530	4974.359	992.778	63.450
145	1.530	4973.359	992.777	63.387
146	1.530	4972.323	992.682	63.341
147	1.530	4971.342	992.617	63.338
148	1.530	4970.331	992.609	63.274
149	1.530	4969.396	992.547	63.167
150	1.530	4968.618	992.465	63.148
151	1.530	4974.807	994.663	63.257
P1	1.530	4956.800	985.582	63.026
P2	1.530	4954.831	1001.447	62.210
P3	0.000	5009.537	1019.950	70.834
P4	0.000	5012.020	1003.779	70.683
P5	0.000	5013.931	990.447	70.126
P6	0.000	5004.088	994.503	69.449
P6	0.000	4996.125	984.354	70.003
P7	0.000	4986.967	983.467	70.095
P8	0.000	4997.176	973.902	68.963
152	1.530	4992.126	1001.052	64.981
153	1.530	4991.131	1000.971	64.870
154	1.530	4990.143	1000.906	64.788
155	1.530	4989.177	1000.786	64.700
156	1.530	4988.204	1000.713	64.623
157	1.530	4987.511	1000.676	64.618
158	1.530	4986.690	1000.590	64.563
159	1.530	4986.374	1000.499	64.520

Point	Hp	X	Y	Z
160	1.530	4985.741	1000.468	64.486
161	1.530	4985.270	1000.401	64.459
162	1.530	4984.756	1000.373	64.416
163	1.530	4984.000	1000.342	64.331
164	1.530	4983.236	1000.256	64.249
165	1.530	4982.207	1000.142	64.211
166	1.530	4980.806	1000.018	64.553
P10	1.530	4999.455	1007.419	66.417
P11	1.530	5001.147	991.485	67.085